

MODÈLE Les Etats continuent de jurer des bienfaits de l'ouverture du commerce mondial, à l'instar de l'Europe et des Etats-Unis engagés dans la négociation laborieuse du traité de libre-échange transatlantique. Est-ce bien raisonnable ?



D.R.
Henri Sterdyniak,
conseiller scientifique
à l'OFCE

Libre-échange : faut-il ouvrir encore plus ?

Depuis une trentaine d'années, l'évolution économique mondiale a été dominée par le démantèlement progressif des obstacles à la libre circulation des capitaux et des marchandises. Ce modèle, porté par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'OCDE, s'est imposé comme indiscutable : le libre-échange est l'objectif à poursuivre, le protectionnisme un mal absolu. Chaque pays doit ainsi s'inscrire dans le vaste marché mondial en étant le plus compétitif possible. Est-ce compatible avec la cohésion nationale de chaque pays, les équilibres macroéconomiques et les contraintes écologiques ?

AVANTAGE COMPARATIF

Les partisans du libre-échange disposent d'arguments théoriques puissants. David Ricardo n'a-t-il pas démontré, au début du XIX^e siècle, que le libre-échange était mutuellement avantageux et que chaque pays avait intérêt à se spécialiser dans les activités pour lesquelles il bénéficie d'un avantage comparatif ? De même, l'économiste américain Paul Krugman a montré, en 1979, que le commerce international permettait d'offrir des biens diversifiés aux consommateurs à des coûts moindres pour les producteurs, l'ouverture internationale augmentant la concurrence et obligeant les entreprises à rechercher en permanence l'efficacité et l'innovation.

La mondialisation commerciale a effectivement permis l'émergence rapide de pays pauvres. Ils se sont insérés dans l'économie mondiale en utilisant leurs avantages spécifiques, c'est-à-dire, au départ, leurs très bas niveaux de salaires. Les nouveaux pays industrialisés d'Asie, Chine en tête, ont ainsi réalisé une performance fabuleuse au niveau macroéconomique, avec globalement une croissance de l'ordre de 8 % par an depuis 1990. Ils constituent le modèle à suivre pour les autres pays en développement.

Canal de Suez. La crise n'a pas vraiment été l'occasion, pour les gouvernements, de s'interroger sur les dangers de l'ouverture incontrôlée des frontières.

La stratégie gagnante consiste donc à produire pour exporter et à utiliser les recettes d'exportation pour investir. Dans ce modèle extraverti, la demande interne et les salaires restent faibles, la croissance est très inégalitaire, les conditions de travail ne s'améliorent que très lentement,



Sabine Vieimo - Grappe28/Réa

8 %

C'est le taux de croissance annuel moyen enregistré par les nouveaux pays industrialisés d'Asie depuis 1990.

l'industrialisation s'accompagne de catastrophes sociales et écologiques.

Ce type de développement correspond également à la stratégie des firmes multinationales. La liberté de circulation des biens et des capitaux, la réduction des coûts de transport, la suppression des délais de communication leur ont permis d'organiser leur chaîne de production à l'échelle mondiale. Ces firmes se sont restructurées en ne conservant que leur cœur de métier, qui emploie des salariés qualifiés mais peu nombreux, et en confiant les tâches de production à des sous-traitants dans les pays à bas salaires. Jadis, le rapport de force entre capital et travail s'établissait dans le cadre national, tandis que maintenant le capital peut s'échapper à l'étranger. Les travailleurs qui ont réussi à obtenir des salaires ou des conditions de travail trop avantageux voient ceux-ci remis en cause au profit de travailleurs moins exigeants dans un autre pays. Le discours sur la compétitivité exprime ainsi le chantage des entreprises envers les peuples et les nations.

LES DANGERS DE L'OUVERTURE INCONTRÔLÉE

Dans les pays développés, exposés à la concurrence des pays à bas salaires, la disparition des industries de main-d'œuvre s'ajoute au progrès technique pour réduire l'emploi des travailleurs non qualifiés. Ceux-ci doivent accepter de fortes baisses de rémunération et de conditions de travail ou bien se retrouvent au chômage. Les pays où les salariés ont accepté des bas salaires relativement à leur productivité sont des gagnants de la mondialisation. Cependant, ils ont créé aussi de forts déséquilibres. Ainsi, la croissance des inégalités en faveur des plus riches, la hausse de la rentabilité requise par les entreprises et la baisse de leurs investissements – qui s'effectuent de plus en plus dans les pays du Sud – aboutissent à un déficit structurel de demande. Avant la crise de 2008, ces pays gagnants compensaient ce déficit par la hausse de l'endettement privé et par des bulles financières ou immobilières, comme on l'a vu aux Etats-Unis ou en Espagne. Ou par des gains de commerce extérieur, comme en Allemagne. Et après la crise, ce déficit de demande a nécessité une forte hausse des dettes publiques et un bas niveau des taux d'intérêt.

L'ouverture des frontières met également en péril les solidarités nationales. Les entreprises peuvent pratiquer le « tourisme fiscal », de façon à ne pas avoir à contribuer au coût des infrastructures publiques ou de la formation de leur main-d'œuvre. De leur côté, les individus riches peuvent choisir leur

lieu de résidence pour réduire leurs impôts. Tandis que les Etats se font entre eux une dangereuse concurrence fiscale pour attirer les entreprises, comme on le voit au niveau de l'Union européenne, ce qui pénalise les dépenses publiques et la redistribution.

La mondialisation commerciale, enfin, justifie le refus de prendre des mesures fortes pour la transition écologique : les pays qui feraient payer à leurs entreprises le coût des dégâts écologiques les verraient se délocaliser. Les multinationales continuent à exacerber les désirs des populations en produits innovants, de faible durée de vie, selon des considérations de rentabilité, sans tenir compte des contraintes de long terme. Dans cette situation, il sera difficile de réussir le nécessaire tournant écologique.

FAUT-IL ALLER PLUS LOIN ?

La crise de 2008-2009 n'aura pas vraiment été l'occasion, pour les gouvernements, de s'interroger sur les dangers de l'ouverture incontrôlée des frontières. Au contraire, les différents sommets du G20 qui ont suivi ont tous condamné le protectionnisme. Et en juillet 2013, les Etats-Unis et l'Union européenne ont ouvert les négociations du partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (TTIP pour

l'acronyme anglais), également connu sous le nom de traité de libre-échange transatlantique (Tafta). Celui-ci est fortement soutenu par les secteurs exportateurs les plus dynamiques des deux côtés de l'Atlantique : ils y voient un instrument pour augmenter leurs marchés potentiels, diminuer l'importance des services publics et surtout réduire les réglementations

et les normes, dont l'initiative passerait d'organismes publics à des organisations professionnelles (voir encadré).

Mais faut-il, au nom du développement des échanges internationaux, diminuer le contrôle public sur l'activité économique, comme si l'ouverture était un objectif en soi ? Cette ouverture devrait être au service des peuples et du développement soutenable, et non le contraire. Elle devrait donc être limitée si nécessaire.

Il est de l'intérêt commun que chaque pays se développe et qu'aucun ne plonge dans la misère. Ceci passe par des processus coopératifs entre Etats. Lesquels ne peuvent avoir pour ambition d'avoir une balance commerciale en excédent. C'est une illusion de croire que chaque pays peut trouver des débouchés à l'extérieur en brimant sa demande interne, comme le suggère la stratégie du « choc de compétitivité » adoptée par les pays européens. Qui dit excédents pour

Il est de l'intérêt commun que chaque pays se développe, qu'aucun ne plonge dans la misère

Tafta : une dérégulation tous azimuts

Le traité de libre-échange transatlantique, en cours de négociation entre les Etats-Unis et l'Union européenne, prévoit entre autres points :

- **L'ouverture des marchés publics.** Cela interdirait aux collectivités locales de favoriser les producteurs locaux et pourrait obliger à privatiser certains services publics.
- **L'harmonisation progressive et la recon-**

naissance mutuelle des réglementations et des normes. Certes, il n'est pas question que les normes américaines – plus souples – s'appliquent immédiatement en Europe, mais des mécanismes de concertation et de négociation seraient introduits, dont il est à craindre qu'ils n'aboutissent progressivement à l'érosion des normes européennes et à l'impossibilité d'intro-

duire des normes plus rigoureuses, si elles se révèlent nécessaires.

- **Un mécanisme de règlements des différends entre entreprises et Etats.** Si une entreprise étrangère considère qu'une nouvelle loi ou réglementation la prive d'une « espérance raisonnable de profit », elle pourrait attaquer un Etat devant un tribunal arbitral international. ■



Bruno Amselem - Signatures

Production de panneaux photovoltaïque en France. Les secteurs inscrits dans la transition écologique devraient bénéficier d'un statut protégé.

III les uns dit, mécaniquement, déficits pour les autres. La concurrence entre nations n'est pas souhaitable : un pays plus productif se doit de distribuer plus de salaires et de revenus sociaux, de sorte que sa meilleure productivité profite à tous.

Il est légitime que les pays émergents se développent en utilisant à court terme leurs avantages comparatifs (le bas coût de leur main-d'œuvre), en protégeant leurs industries naissantes, voire en ne respectant guère les droits de propriété intellectuelle. Mais leurs travailleurs doivent aussi bénéficier pro-

Le discours sur la compétitivité exprime le chantage des entreprises envers les peuples et les nations

gressivement de la croissance de l'économie de leur pays. Cela suppose que les salaires y progressent régulièrement, que la protection sociale s'y développe et que leurs taux de change réel s'apprécient.

Il est de même légitime que les pays d'Europe protègent leur place dans la division internationale du travail. Il leur incombe de déclarer nettement que certains secteurs sont

du domaine des services publics et échappent à toute libéralisation commerciale (sécurité sociale, éducation, services publics...). Ils doivent conserver le droit de protéger certains secteurs qu'ils estiment vitaux (culture, agriculture...), d'introduire et protéger des normes sociales, sanitaires et environnementales qu'ils jugent nécessaires. En particulier, les secteurs porteurs d'avenir, innovants, s'inscrivant dans la transition écologique devraient pouvoir bénéficier d'aides publiques et d'un statut d'« industrie naissante » à protéger.

Dans une perspective de long terme, où les coûts du transport seront élevés et où les salaires des pays émergents auront convergé, les pays européens doivent également conserver leur savoir-faire dans les industries de moyenne gamme dont ils auront besoin à l'avenir. Enfin, les pays soucieux de s'engager dans la transition écologique doivent obtenir de l'OMC le droit de protéger leur politique environnementale : taxer les produits en provenance de pays qui n'appliquent pas de taxe carbone, refuser d'importer ou taxer lourdement les produits de faible ratio utilité sociale/pollution, maintenir ou introduire des normes rigoureuses en matière environnementale. De telles mesures freineront certes les échanges internationaux, mais une certaine relocalisation des productions est nécessaire pour que chaque pays fonde son développement sur sa demande interne et conserve le droit d'orienter son destin. ■

Un commerce de plus en plus mondialisé

Importations mondiales de marchandises, en % du PIB (en dollars)

